



École alternative Freinet de Trois-Rivières

Édifice Saint-Sacrement
1745 boul. St-Louis
Trois-Rivières, G8Z 2N6
819-375-4788

Édifice Du Boisé-des-Pins
125 St-Émile
Trois-Rivières, G8T 7P6
819-693-7817

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école alternative Freinet de Trois-Rivières tenue le lundi 25 mars 2024, à 18 h30
À Boisé-des-Pins.

1.A) VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la présidente déclare la séance ouverte.

1.B) VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Étaient présents :
Émilie Lefrançois, parent
Ingrid Garceau, parent
Daniel Dupont, parent
Marlène Richer, parent
Geneviève Vachon, enseignante
Anne Ayotte, orthopédagogue
Jean-François Croteau, enseignant
Kim Lévesque, enseignante
Kim Brunelle, responsable service de garde
Luc Francoeur, directeur
Élisabeth Chiasson, directrice adjointe

étaient absentes : Marilou Lavallée-Benny, parent

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Émilie Lefrançois souhaite la bienvenue aux membres du C.E.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-François Croteau, il est résolu à l'unanimité :

5

D'ADOPTER l'ordre du jour pour la séance régulière du 25 mars 2024

067-CÉ
23/24- 853

Projet d'ordre du jour

Durée No

Sujet

Objet

1 min.	1	Vérification du quorum/ mot de bienvenue	Constat
2 min.	2	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	Adoption
7 min.	3	Adoption du procès-verbal du 12 février 2024	Adoption
5 min.	4	Questions de l'assemblée	Information
5 min.	5	Correspondance de la présidence	Information
2 min.	6	Formation des membres du CE	Information
15 min.	7	Mot du directeur : a) Principes d'encadrement du coût des documents et autres contributions financières exigées de l'école 24-25. b) Implication des parents c) Code de vie 24-25 d) Organisation scolaire 24-25	Approbation Information Approbation Information
5 min.	8	Projet éducatif	Information
10 min.	9	Fournitures scolaires	Adoption
5 min.	10	Entrée progressive des maternelles 2024	Approbation
5 min.	11	Service de garde Règlement généraux 24-25 (Si les documents sont disponibles) Programmation des activités (Si les documents sont disponibles)	Information Information
10 min.	12	Rapport du représentant au comité de parents	Information
10 min.	13	Rapport du représentant au comité EHDAA	Information
5 min.	14	Affaires nouvelles a) Les mesures dédiées et protégées b) Éclipse solaire c) Changement de direction	Adoption Information Information
1 min.	15	Levée de l'assemblée	Adoption

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2024**

067-CÉ
23/24- 854

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024, plus de 7 jours avant la tenue de la présente réunion.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Dupont, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance régulière du 12 février 2024.

4. **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune question de l'assemblée.

5. **CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE**

Aucune correspondance

6. **FORMATION DES MEMBRES DU CE**

Monsieur Luc rappelle l'écoute des capsules à faire pour tous les membres surtout les nouveaux membres. Celle-ci doit être faite avant le 23 juin. Il y aura un document à signer à la fin de l'année.

Un rappel sera fait par courriel aux membres avec le lien à suivre.

7. **MOT DE LA DIRECTION**

Monsieur Luc Francoeur donne une brève explication de l'emphase mis sur le côté financier pour la prochaine année.

a) Principes d'encadrement du coût des documents et autres contributions financières

067-CÉ
23/24- 855

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction basée sur la consultation des enseignants;

CONSIDÉRANT le projet éducatif de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction;

EN CONSÉQUENCE sur proposition monsieur Jean-François Croteau, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les principes d'encadrement du coût des documents et autres contributions financières exigées de l'école.

b) Implication des parents

Monsieur Luc Francoeur nous explique que l'équipe école réfléchit sur la façon de comptabiliser les implications parentales en vue d'équité pour tous à partir de l'an prochain. Une révision des objectifs des implications est aussi le point prioritaire.

- comptabiliser par heure (15h /famille /année)

- spécification de l'implication

- objectif : observation d'impact positif sur les enfants lors de la présence de leurs parents

Revenir à la base : l'implication des parents pour s'approprier l'école et ainsi permettre de faire vivre plus d'activités et apporter du soutien aux enfants.

L'école se donnerait une année de transition.

c) Code de vie

067-CÉ
23/24- 856

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Kim Lévesque, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le code de vie tel que proposé.

d) Organisation scolaire

Monsieur Luc Francoeur donne une bonne description de l'organisation scolaire prévue pour 24-25. Les groupes sont presque tous complets.

8. **PROJET ÉCUCATIF**

Monsieur Luc présente le nouveau projet éducatif travaillé par toute l'équipe école qui est effectif depuis janvier et qui se terminera en 2027.

9. **FOURNITURES SCOLAIRES 24-25**

067-CÉ
23/24- 857

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction basée sur la consultation des enseignants;
EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :
D'APPROUVER le document sur les fournitures scolaires tel que proposé.

10. **RENTÉE PROGRESSIVE DES MATERNELLES**

Monsieur Luc présente l'horaire de la rentrée progressive répartie sur 6 jours.

067-CÉ
23/24- 858

CONSIDÉRANT la recommandation des enseignants du préscolaire;
CONSIDÉRANT la recommandation de la direction ;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anne Ayotte, il est résolu à l'unanimité ;
D'APPROUVER la rentrée progressive sur 6 jours tel que proposé.

11. **SERVICE DE GARDE**

a) Règlements généraux 24-25

Comme nous n'avons pas encore le document officiel, monsieur Luc explique qu'il y aura de grandes modifications à venir en lien avec la période des inscriptions au service de garde et l'heure du dîner pour les élèves de 6^e année.

b) Programmation des activités 24-25

Information à suivre

12. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Daniel Dupont, représentant, nous fait un résumé sur le sujet des changements à venir pour les services de garde.

Les parents se questionnent énormément sur la sécurité des enfants de 6^e année pour le retour à l'école, si les enfants doivent toujours dîner à la maison. (retour à l'heure ? ...)

Quelles seront les règles pour décider qui et combien d'élèves devront retourner dîner à la maison dû au manque d'effectifs du service de garde.

13. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDA**

Pas de représentant

14. **AFFAIRES NOUVELLES**

A) Les mesures dédiées et protégées

067-CÉ
23/24- 859

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées alloue des montants au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy alloue des crédits alloués aux établissements ou alloue des ressources à l'établissement en fonction de choix budgétaires faits par la direction dans le cadre des mesures dédiées et protégées ;

CONSIDÉRANT que des ajouts de ressources ont été fait par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'établissement en fonction de choix budgétaires par la direction et que ces sommes ne font pas parties du budget de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la liste des mesures dédiées et protégées déposées qui atteste le déploiement de ces mesures / ressources dans l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Dupont (parent)

D'attester que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par crédits alloués à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

D'attester que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par l'ajout de ressources dans l'établissement.

B) Éclipse solaire 8 avril

Un résumé est fait par monsieur Luc sur l'évènement.

Les écoles seront ouvertes le 8 avril. À partir de 14 h 50, les élèves de la maternelle commenceront à quitter l'école avec leurs parents et ensuite les autres élèves quitteront à intervalle de 10-15 minutes également avec leurs parents puisqu'il n'y aura pas de transport cet après-midi du 8 avril. Les parents recevront une lettre à cet effet quelques jours avant.

Les élèves inscrits au service de garde pourront rester à l'école.

C) Changement de direction

De petits changements se feront jusqu'à la fin de l'année.

Madame Elisabeth Chiasson, directrice adjointe, quittera notre école pour aller directrice par intérim dans une autre école.

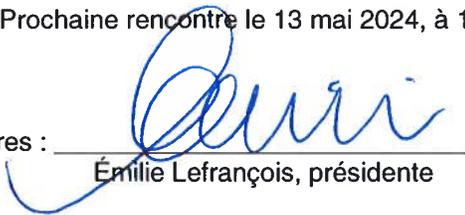
Madame Valéry Sévigny, qui avait déjà une tâche d'aide à la direction dans une autre école en plus de sa tâche d'enseignante à Boisé-des-Pins, prendra la relève pour la direction adjointe à notre école 3 jours semaine et 2 autres journées dans une autre école. Elle quittera donc sa tâche d'enseignante pour le reste de l'année.

16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 33, madame Geneviève Vachon propose la levée de l'assemblée.

Prochaine rencontre le 13 mai 2024, à 18 h 30, à l'édifice St-Sacrement.

Signatures :


Émilie Lefrançois, présidente


Luc Francoeur, Directeur